



Le secrétaire général à la présidence de la république du Cameroun Ferdinand Ngo Ngo a signé, sous instruction du président de la république, un [décret portant arrêt des poursuites contre 289 personnes détenues dans le cadre de la crise anglophone](#), mais quelles sont les 289 personnes concernées.

C'est la première action concrète du président de la république en vue de négocier une sortie de crise dans le NO-SO, depuis la création d'un comité national de désarmement dirigé par Fai Yengo Francis.

Parallèlement au décret rendu officiel ce 13 décembre 2018, il circule la liste ci-dessous montrant la répartition des détenus concernés dans plusieurs centres de détention du pays. Cette liste, contrairement au total de 289 personnes concernées par le décret, porte un total de 298, trouvez l'erreur.

Cette liste qui donne juste des nombres et pas des noms ouvre une autre polémique, n'est-ce pas un marché autre marché ouvert dans lequel le gouvernement et que les familles des détenus dans le cadre de cette affaire devraient désormais se battre pour s'assurer que les leurs se trouvent dans la liste au moment de l'application du décret.

Comme quelqu'un a dit, «*si on t'explique comment le Cameroun fonctionne et tu comprends,*

c'est qu'on ne t'a pas bien expliqué», ou encore, «désormais, vivre au Cameroun devrait figurer dans les expériences lors de la rédaction d'un CV» alors ce gouvernement ne manquera jamais l'occasion de nous offrir des surprises.

Attendons seulement de voir...

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA DEFENSE

13 DEC 2018

Yaoundé, le _____



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

MINISTRY OF DEFENCE

COMMUNIQUE

Le Ministre Délégué à la Présidence chargé de la Défense communique :

Sur très hautes instructions du Chef de l'Etat, deux cent quatre-vingt-neuf (289) camerounais poursuivis dans le cadre de la crise des Régions du Nord-ouest et du Sud-ouest ont bénéficié ce 13 décembre 2018 d'une décision d'arrêt des poursuites.

Les personnes bénéficiaires de cette clémence du Chef de l'Etat seront immédiatement remises en liberté à l'issue des audiences publiques des différents tribunaux militaires concernés qui se tiendront le vendredi 14 décembre 2018 conformément aux prescriptions du code de justice militaire.

Les dites personnes sont détenues ainsi qu'il suit :

- Prison centrale de Bafoussam : 16 personnes
- Prison centrale de Bamenda : 49 personnes
- Prison centrale de Buea : 99 personnes
- Prison centrale de Douala : 14 personnes
- Prisons de Yaoundé
 1. Prison centrale : 82 personnes
 2. Prison principale : 03 personnes
- Gardes-à-vue
 1. Gendarmerie Yaoundé : 33 personnes
 2. Police judiciaire : 02 personnes